Image not found or type unknown

peu ton voir les cmpte de mon pere

Par **cendrion38**, le **29/04/2012** à **13:01**

mon pere est bien malade dialyse d'effort il péré la tété.il a fait faire une procutation a ma soeur de puis plusieur année.moi je n'es pas la procurationpuis je consulter ses comptes car j'ai un doute. car exenple elle a acheté un aspitateur a mon pere a son nom a elle mes elle ma dit quelle la payée avec l'argend de notre pere mes qu'il nes pas au courent.j'ai 2 frere et une soeuront passe qu'il se sert dans ses compte que faire.elle se sert aussi de sa voiture depuis quelque mois,car elle ennener se promener mes la sa fait 1 mois qui est a l'hopital et elle s'en sert encore on pense qu'il prend de l'argent sur sa carte bancaire pour mettre de l'essences.
ont lui a demander de voir les compte de mon pere,elle dit vous n'avait pas besoin de les voir est que ses se qui se retire tous les mois.que faire merci de vaux reponse.

Par **JEAN S**, le **29/04/2012** à **17:50**

Dans une telle situation qui relève de l’abus de faiblesse, il faut demander sa mise sous tutelle.

Contactez un médecin qui vous guidera dans la procédure qui mène au juge des tutelles

Par **cendrion38**, le **29/04/2012** à **18:04**

merci de votre reponse ses se que je pences

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés